

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) Contrat ou convention

L'accord du client est réalisé à la signature de la proposition de formation, devis ou tout autre document émanant d'EMKA SASU. Cet accord implique la prise de connaissance et l'acceptation des tarifs d'EMKA SASU et des présentes conditions générales de vente : celles-ci prévalent sur toutes autres clauses émanant du client.

2) Prix - Validité

La proposition de formation ou le devis sont valables 2 (deux) mois.
Seule la signature de la convention ou du contrat valide la réservation des sessions.

3) Facturation

Toute formation acceptée donne lieu à l'établissement d'une facture.
Le paiement des sessions de coaching est exigible à la commande.

4) Paiement et pénalités

Les factures sont à régler à réception, ou selon les modalités de règlement définies par avance. Sauf report sollicité à temps et accordé par EMKA SASU, le défaut de paiement à l'échéance fixée entrainera :

- le paiement de pénalités de retard de 1,5 fois le taux légal,
- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, quel que soit le mode de paiement prévu,
- l'exigibilité à titre pénal d'une indemnité de 15% des sommes dues, outre les dommages intérêts, intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

5) Exécution et durée du contrat ou de la convention

Les propositions de formation ou les devis sont établis selon les renseignements fournis par le client. Ils pourront être modifiés en cours d'exécution de l'action selon les besoins du client et avec son accord. Toute modification substantielle fera cependant l'objet d'un accord écrit signé par les parties. Mireille SCHROETTER, Présidente d'EMKA SASU est seule compétente pour faire toute offre, conclure tout accord, émettre toute facture, recevoir paiements ainsi que pour statuer sur toutes demandes émanant des clients, de quelque nature qu'elles soient. Pour toute action planifiée, une feuille de présence devra être signée. En cas d'interruption supérieure à 6 mois, pour tout autre motif que ceux prévus dans les cas de force majeure des conditions générales de vente, l'action sera considérée comme terminée et EMKA SASU ne sera plus tenu d'assurer aucune session sans aucune indemnité à sa charge.

6) Suivi pédagogique

L'évaluation des connaissances sera effectuée périodiquement en fonction des critères pédagogiques établis par EMKA SASU. A la fin de l'action, il sera délivré une certification ou un certificat, à défaut une attestation de formation.

Le document "bilan de compétences", ainsi que les résultats des tests effectués, le cas échéant, sont remis au bénéficiaire dans le cadre d'une action de bilan de compétences.

7) Report de date ou changement d'horaires en cours de stage

Actions de groupes

Aucun report n'est possible pour les formations en groupe. Si l'apprenant ne se présente pas à la date et à l'heure planifiée, les cours sont considérés comme pris et l'absence ne sera pas imputable à la formation. La facture de dédit formation sera directement facturée à l'entreprise.

Il est impératif de respecter la date de fin de contrat (ou convention), les actions ne seront pas assurées au-delà des délais contractuels prévus.

Actions individuelles

Pour les stages individuels, le report d'une session à une autre date ne peut être demandé qu'au plus tard cinq jours ouvrables avant la date du stage planifié, et ce avant 13 heures (samedi, dimanche et jours fériés exclus).

En cas de non-respect de ce délai, le stage sera considéré comme pris.

Il est impératif de respecter la date de fin de contrat (ou convention), les actions ne seront pas assurées au-delà des délais contractuels prévus.

Concernant les actions financées par le CPF, veuillez vous référer aux CGU de moncompteformation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

Aucun report de date de fin de contrat n'est possible.

Les heures non réalisées ne donnent lieu à aucun remboursement de la part de l'organisme EMKA.

8) Annulation de stage commencé

Aucune annulation de formation collective n'est possible.

Pour les actions de formation individuelles en financement privé ou entreprise, seules les heures effectuées ainsi que les frais engagés sont facturés (frais pédagogiques, de test et de certification, de plateforme e-learning, de déplacement, d'hébergement, ...).

Concernant les actions financées par le CPF, veuillez vous référer aux CGU de moncompteformation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

9) Changement de bénéficiaire d'un stage

Le crédit restant afférant à un stage commencé et payé, ne peut être transféré du bénéficiaire de ce stage à une autre personne.

10) Dispositions particulières

Pour des motifs d'organisation des formations de groupe, ou d'ordre pédagogique, EMKA SASU se réserve le droit de reporter, suspendre, annuler un stage ou le fusionner avec un autre si le nombre minimum de participants à ce stage n'est pas atteint.

11) Force majeure

En cas d'évènement résultant de la force majeure, grèves, ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, EMKA SASU ne saurait être tenu pour responsable des conséquences dommageables pour le client du fait de son incapacité à assurer les modules en raison de ces évènements.

La suspension des cours est acceptée :

- en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, et prendra effet 48 heures après la présentation du certificat.
- pour congé annuel d'un apprenant, si EMKA SASU en est avisé au minimum 1 mois avant le début

du congé.

12) Droit applicable - Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

A défaut, le règlement du litige sera de la compétence des Tribunaux de la ville de Schiltigheim. Les conditions générales de vente sont exclusivement régies par le droit français.

Pour être valable, tout accord constituant une exception, modification ou un ajout au présent contrat doit être établi par écrit et signé par les parties.

Les présentes conditions générales de vente (et le cas échéant, "les conditions particulières de vente") expriment l'accord complet et définitif des parties en ce qui concerne l'objet du présent contrat et remplacent et annulent tout contrat ou accord antérieurs écrits ou verbaux entre les parties aux présentes portant sur le même sujet.

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de venteserait intégralement annulée ou rendue inapplicable par une Cour ou un Tribunal compétent, cette annulation ou invalidité n'affectera pas les autres dispositions du présent contrat.

Nous proposerons une remédiation à tout stagiaire de la formation ou bénéficiaire d'un bilan de compétences à sa demande en cas de difficulté pédagogique, relationnelle ou autre raison pouvant entraver le bon déroulement ou succès de l'action de formation ou de bilan de compétences sous forme d'entretien téléphonique et /ou visio.

13) Médiateur de la consommation

Concerne uniquement les particuliers ou CPF :

Conformément aux articles [L.616-1](#) et [R.616-1](#) du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : www.medconsodev.eu ou par voie postale en écrivant à :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT

Centre d'Affaires Stéphanois - Immeuble l'Horizon

Esplanade de France - 3 rue J. Constant Milleret

42000 SAINT-ETIENNE

Date de mise à jour : 16/01/2026 – Version 3